

Un enjeu majeur pour des personnels acteurs :

- du diagnostic, pour une analyse de la situation réelle de travail
- de la définition des besoins de prévention, d'information et de formation
- de la mise en œuvre du plan d'actions



Un accord qui les engage à :

- Réduire voire supprimer les tensions au travail
- Favoriser le dialogue dans leurs services
- Donner les moyens aux instances représentatives des personnels (CT – CHS CT, CAP ...)



Nous exigeons :

- une organisation du travail qui préserve la santé des personnels
- le respect des prérogatives des CHS CT et des CT
- des formations qui instaurent une véritable culture de la prévention des risques

L'Unsa vous représente au plan national et local dans les Comités hygiène sécurité et conditions de travail, les comités techniques et les 3 conseils supérieurs de la Fonction publique

UNSA Fonction publique 21 rue Jules Ferry 93177 Bagnolet
unsa-fp@unsa.org

www.unsa-fp.org



Lutter contre les Risques Psycho-Sociaux

- Un accord historique le 22 octobre 2013
- Un enjeu pour les personnels des 3 versants de la FP



www.unsa-fp.org

Un plan d'action obligatoire partout et pour tous

État ▶ ministères ▶ directions ▶ services ou EPA

Territoriale ▶ collectivités ▶ centres de gestions...

Hospitalière ▶ établissements et services



Évaluation et correction des risques

- Une phase de diagnostic partagé
- Une phase d'analyse
- Un plan d'action visant à réduire ou supprimer la source des RPS identifiés



Un rappel à l'obligation pour les employeurs publics

«L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs»

Article L 4121-1 du code du travail



le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels : Un outil à s'approprier

Le DUERP :

- appartient à toute la communauté de travail
- permet la prévention et l'anticipation des risques, maîtriser l'outil technique pour mieux se consacrer à l'humain

